

Atos renforce son engagement en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Paris, le 6 mai 2021 - Atos annonce aujourd'hui avoir signé un nouvel accord pour renforcer son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France. Celui-ci prévoit la mise en place de plusieurs mesures stratégiques, sur des sujets tels que le recrutement, la promotion interne, ou encore la réduction des écarts de rémunération. Renouvelé tous les trois ans – comme le prévoit la loi¹ – cet accord consolide et complète le précédent, conclu en 2017. Son principal objectif est la résorption des écarts de rémunération à l'issue des 3 années à venir.

Écarts de rémunération

Atos entend supprimer les écarts de rémunération au sein des différentes sociétés du Groupe en France, entre deux fonctions à compétences égales. L'identification et l'analyse des situations individuelles seront menées à l'aide d'une solution automatisée, développée en interne, qui proposera une approche factuelle et permettra d'éviter tout risque de biais. Cette mesure est accompagnée d'un budget dédié, qui s'élève à 0,30 % de la masse salariale, avec un plancher d'1,5 million d'euros par an.

Augmentations

L'accord prévoit de s'assurer que le pourcentage de femmes augmentées au sein d'une équipe soit égal ou supérieur à la population de référence (définie par son métier et son niveau hiérarchique), de même que l'augmentation moyenne consentie. L'objectif de ces calculs est de se donner les moyens d'être le plus objectif et représentatif afin d'éviter de créer de nouveaux écarts.

Recrutement

Atos s'est fixé l'ambitieux objectif de recruter 40% de femmes chaque année en France, d'ici à 3 ans. Pour cela, le Groupe accompagne les femmes en sortie d'études ou en reconversion professionnelle vers les métiers du numérique² et a signé plusieurs partenariats en ce sens – notamment avec [Social Builder](#) et avec Pôle Emploi, dans le cadre de son [programme POE](#) (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) afin de susciter des candidatures au-delà des périmètres cibles traditionnels de recrutement de l'entreprise, et du secteur.

¹ Plusieurs lois et décrets en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – notamment la loi cadre du 4 août 2014 instituant l'obligation pour les entreprises de respecter le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; le décret du 18 décembre 2012 sur l'égalité salariale ; ou encore la loi du 17 août 2015 qui instaure l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme thème obligatoire de négociation (tous les 3 ans).

² Signature du « Manifeste pour la reconversion des femmes dans les métiers du numérique » (Syntec Numérique et Social Builder) à l'occasion du salon VivaTech en 2019.

Évolution professionnelle des femmes

Afin d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux, des jeunes diplômées jusqu'aux membres de son Conseil d'Administration, Atos a mis en place plusieurs mesures spécifiques assorties de quotas de candidatures de femmes – tels que des plans de succession et de promotion interne. Le Groupe a également développé des formations internes certifiantes dédiées aux femmes (leadership, marketing de soi).

Prévention des discriminations

Tous les collaborateurs d'Atos, quels que soient leur sexe et leur fonction au sein de l'entreprise, auront l'obligation de participer à des formations sur la question de l'évolution professionnelle des femmes, ainsi que sur les agissements sexistes et le harcèlement au travail.

« La parité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales pour Atos, et ce depuis de nombreuses années. Cela s'illustre par des engagements forts en matière de recrutement, d'égalité salariale ou encore de présence de femmes à des postes d'encadrement à l'horizon 2024. Ce nouvel accord nous permet d'aller encore plus loin pour garantir l'égalité des chances et de traitement au sein de notre organisation, avec la mise en place d'un dispositif qui favorise le maintien d'une culture véritablement égalitaire. » a déclaré **Yannick Tricaud, Directeur d'Atos pour l'Europe du sud.**

Atos est partenaire des [Assises de la Parité 2021](#), qui se tiendront le 6 mai à l'initiative du [International Women's Forum](#). L'événement a pour objectif de sensibiliser les entreprises sur les engagements et actions favorisant la parité femmes-hommes. L'édition 2021 prévoit notamment la publication d'une charte d'engagement co-construite par différentes parties prenantes, dont Atos.

A cette occasion, Yannick Tricaud, participera à la table ronde « **Industriels et entreprises de technologie : comment mieux intégrer les femmes dans les métiers du digital ?** ». Pour en savoir plus : <https://2021.assises-parite.com>.

Mis en application depuis le 16 mars, l'accord est valable pour une durée de trois ans.

###

À propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec 105 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros. Numéro un européen du cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit des solutions intégrées pour tous les secteurs, dans 71 pays. Pionnier des services et produits de décarbonation, Atos s'engage à fournir des solutions numériques sécurisées et décarbonées à ses clients. Atos opère sous les marques Atos et Atos|Syntel. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

La [raison d'être d'Atos](#) est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le Groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

Contact presse: Laura Fau | laura.fau@atos.net | +33 6 73 64 04 18 |  [@laurajanefau](https://twitter.com/laurajanefau)